Image not found or type unknown

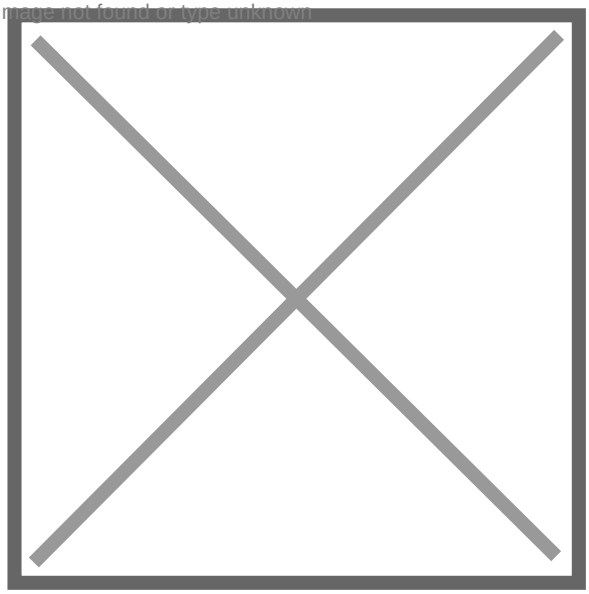

Faux bail fait par un locataire

Par **ramelena**, le **25/05/2009** à **15:53**

Bonjour,
Mon conjoint et sa mere sont proprietaires à la Reunion.
La maison était loué a un locataire qui avait decider de venir en France et qu'a sa place il a mis son neveu.Mon conjoint avait decider de retourner habiter dans sa maison .Il a fait une lettre AR demandant au locataire de quitter les lieux dans un delais de 6 mois.
Le locataire nous a repondu comme quoi il était aller voir un notaire et qu'il avait le droit a 3 ans et 6 mois de preavis.Il nous a faxer le bail qui était dater du 2 mars 2009 et qu'aucun des propriétaires auraient signer car ils étaient en France .
Et le plus beau dans tout ca, c'est que le locataire partirais bien a la date prévu, que si ma belle mere lui rachetes ses meubles (3000euros)et que la maison est loué vide. Vu l'age(71 ans) et l'etat physique de ma belle mere ,ils ont profité d'elle.

Comment faire pour qu'il prenne en compte au moins le delai de la lettre??
Quelle demarches doit t on faire?
C'est vraiment urgent on avait prevu d'y retourner pour le mois d'Octobre.
Dans l'attente de votre reponse ,je vous remercie d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés